FGTB Verre
Ensemble, on est plus forts

CP 115 –VERRE
INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/11/2023

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de **2%** suite à une **indexation au 1er novembre 2023.**

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/11/2023 (sur base de 38h/semaine)

Salaire minimum d'engagement	13,7778 €

→La possibilité de donner un salaire minimum d'engagement égal à 95% du salaire minimum durant maximum 4 semaines de travail effectif est supprimée à partir du 1er octobre 2023.

Primes d'équipes	
- après-midi	0,5885 €
- nuit	1,8326 €

A partir du 1/10/2023 (Protocole d'accord 2023-2024)	
Sécurité d'existence durant les 78 premiers jours	11,6223 €
Sécurité d'existence au-delà des 78 premiers jours	12,5057 €

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS

FGTB Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts